SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE
21 AVR. 2021
A LA SOUS-PREFECTURE

EPAGE LARGUE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres en exercice : 95
Membres présents et représentés : 67

Le Mercredi 14 avril 2021 à 19 heures 30, le Comité syndical s'est réuni **par visioconférence**, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 31 mars 2021.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**
Vu la loi n°2020-1379 du 14/11/2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire , permettant au comité syndical de se tenir dans des conditions assouplies.
Considérant que 60 Membres sont présents et 7 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/07/2021

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant les résultats suivants du compte administratif 2020, le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit.

Section d'investissement (recettes)	+ 92 859,20 €	
Section d'investissement (dépenses) :	- 98 069,00 €	
Résultat brut (- déficit + excédent) :	- 5 209,80 €	
Résultat N-1 reporté :	+ 41 970,52 €	
Résultat brut cumulé	+ 36 760,72	affecté en ligne 001 recettes d'investissement
Restes à réaliser dépenses	- 15 760,00	
Restes à réaliser recettes	+ 17 920,00	
Résultat net (- besoin de financement + financement disponible)	+ 38 920,72	
Résultat de fonctionnement à affecter (+ crédit - déficit)	+ 165 029,23	
Affectation du résultat en investissement (c/1068)	0	
Résultat reporté en fonctionnement	+ 165 029,23	affecté en ligne 002 recettes de fonctionnement

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 21/04/2021

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 19/04/2021

Le Président,
Daniel DIETMANN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.